

ECB/2014/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 mai 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 mai 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de la Banque centrale européenne du 17 avril 2014 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur du Bank Centrali ta' Malta/Central Bank of Malta (BCE/2014/20)

E 9327



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 avril 2014
(OR. en)**

9239/14

UEM 110

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne
Date de réception: 17 avril 2014
Destinataire: Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

Objet: Recommandation de la Banque centrale européenne du 17 avril 2014 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta (BCE/2014/20)

Les délégations trouveront ci-joint la recommandation de la Banque centrale européenne ECB/2014/20.

p.j.: ECB/2014/20

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 17 avril 2014

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur du
Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta

(BCE/2014/20)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2013. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2014.
- (3) Le Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta a sélectionné PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2014 à 2018,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes extérieur du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta pour les exercices 2014 à 2018.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 17 avril 2014.

Le président de la BCE

Mario DRAGHI